

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle du Centre communautaire Adrien-Gauvreau, le **mardi 6 avril 2021** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

97-04-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

98-04-21

SÉANCE ORDINAIRE DU 2021-03-01

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2021.

ADOPTÉE

99-04-21

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2021-03-15

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2021;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2021.

ADOPTÉE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2021-03-29

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021.

ADOPTÉE**SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 1^{er} MARS 2021**

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 1er mars 2021.

CORRESPONDANCE

- De Mme Geneviève Dion, secrétaire de l'Association du hockey mineur de New Richmond, une correspondance remerciant la Ville de l'aide financière accordée à leur association, ce qui leur a permis de faire face aux dépenses permettant de mettre en place des mesures sécuritaires pour leurs entraîneurs ainsi qu'aux jeunes sportifs, durant cette période de pandémie.
- De Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conjointement avec Mme Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, une correspondance informant la Ville que le projet d'aménagement d'un jardin communautaire est admissible à une aide financière de 100 000 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 200 000 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA).
- De Mme Janique Lebrun, directrice régionale à la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, une correspondance invitant les coordonnateurs municipaux de la sécurité civile en cette période de pandémie, à poursuivre leurs efforts afin de limiter les risques liés à la propagation du virus, notamment dans le cadre des actions qui pourraient être déployées pour venir en aide à des personnes sinistrées, et ce, en prévision des inondations printanières.
- De Mme Geneviève Guilbault, ministre de la Sécurité publique, une correspondance concernant la préparation à la période de crue printanière et faisant état des différents outils mis à la disposition des municipalités tant en gestion des risques que lors de la réponse aux sinistres.
- De M. Jonathan Fyfe, directeur adjoint à l'École le Bois-Vivant, une correspondance remerciant la Ville pour l'installation du radar de vitesse sur le chemin Cyr qui contribue à faire ralentir la circulation.
- De Finances Québec, un avis de dépôt d'un montant de 26 539,01 \$, et ce, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018.
- De M. Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques, une correspondance indiquant qu'un montant de 61 527 \$ sera déposé à la Ville en paiement de l'aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie. Ce montant constitue le deuxième et dernier versement concernant cette aide financière.

- Du Conseil des arts et des lettres :
 - . un avis de dépôt d'un montant de 8 574 \$, relativement à des mesures pour perte de revenus de la Covid-19;
 - . un avis de dépôt d'un montant de 36 714 \$ relativement à un soutien à la programmation 2021.
- Du Service ambulancier de la Baie, un chèque au montant de 20 000 \$ représentant une aide financière pour l'achat de radios portatifs pour le Service incendie.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de mars 2021.

101-04-21

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de quatre cent quarante-et-un mille sept cent dix-sept dollars et cinquante-deux cents (441 717,52 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

102-04-21

BUDGET D'HONORAIRES - ÉTUDE D'AVANT-PROJET - SENTIER POLYVALENT SECTEUR OUEST DU BOULEVARD PERRON - FONDS DE ROULEMENT

Considérant la volonté du Conseil d'évaluer différents scénarios afin de relier le secteur Ouest de la Ville au réseau piétonnier du centre-ville;

Considérant que ce projet est prévu au plan triennal d'immobilisations;

Considérant l'offre déposée par la firme ARPO au montant de 9 630 \$, taxes en sus, pour la conception d'une telle étude;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme ARPO au montant de 9 630 \$, taxes en sus pour la conception d'une étude d'avant-projet pour un sentier polyvalent au secteur Ouest du boulevard Perron. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

103-04-21

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

Considérant que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif ;

Considérant que faire connaître les facteurs de robustesse en santé mentale contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;

Considérant que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

Considérant que la Campagne vise à faire connaître un facteur de robustesse : « RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE » ;

Considérant que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

Que le Conseil municipal de la Ville de New Richmond proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE et à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 1156-21

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement pour le Règlement 1156-21 autorisant l'acquisition d'une enseigne numérique qui indique que la Ville n'a reçu aucune demande de la part des personnes habiles à voter.

104-04-21

APPEL D'OFFRES - COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES

Considérant l'appel d'offres publié sur SÉAO pour la collecte des déchets solides;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Soumissionnaire	Montant total (taxes incluses)		
	Option 1 (1 an)	Option 2 (3 ans)	Option 3 (5 ans)
Bouffard Sanitaire inc.	149 538,74 \$	457 648,60 \$	778 206,20 \$
Exploitation Jaffa inc.	152 647,20 \$	428 264,12 \$	729 383,84 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Exploitations Jaffa inc. au montant de 729 383,84 \$, taxes incluses, pour l'option 3 (5 ans) de la collecte des déchets solides, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue. Par le fait même, le maire et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville la convention à intervenir entre les parties pour ladite collecte et disposition des déchets solides.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1162-21 AUTORISANT UN EMPRUNT POUR UN PROJET DE CRÉATION DE JARDINS COMMUNAUTAIRES AU MONTANT DE 260 220 \$, REMBOURSABLE EN 10 ANS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

La conseillère Madame Geneviève Braconnier donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1162-21 autorisant un emprunt pour un projet de création de jardins communautaires au montant de 260 220 \$, remboursable en 10 ans.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

105-04-21

ACQUISITION DE RADARS PÉDAGOGIQUES - FONDS DE ROULEMENT

Considérant que la Ville a procédé à l'installation de 2 équipements de radars pédagogiques qui, selon les constatations, semble avoir un impact réel sur la diminution de la vitesse aux endroits visés;

Considérant que l'école le Bois-Vivant et le Centre de la petite enfance Pouce-Pousse ont manifesté un intérêt pour qu'un tel équipement soit installé en permanence près de leurs installations;

Considérant l'offre déposée par la firme Kalitec pour l'acquisition de radars supplémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme Kalitec pour l'acquisition de 2 radars pédagogiques supplémentaires, de type solaire, au montant de 11 646 \$, incluant les frais de transport et taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

106-04-21

DEMANDE D'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION - INTERSECTION DU CHEMIN DE SAINT-EDGAR ET DE LA ROUTE 132

Considérant les nombreuses démarches entreprises depuis les 10 dernières années auprès du ministère des Transports pour l'installation de feux de circulation à l'intersection du chemin de Saint-Edgar et de la route 132;

Considérant qu'en 2018, le Ministère a confirmé que ledit projet serait inséré à la programmation mais qu'aucun avancement n'a été constaté depuis;

Considérant qu'un autre accident d'automobile a eu lieu récemment à cet endroit et qu'il y a lieu de réitérer la demande auprès du Ministère;

Considérant que l'arrivée récente et à venir d'entreprises industrielles et commerciales dans ce secteur augmentera sensiblement l'achalandage à cet endroit;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

De réitérer auprès du ministère des Transports la nécessité de l'installation de feux de signalisation à l'intersection de la route 132 et du chemin de Saint-Edgar et de leur demander d'entreprendre les procédures tel que planifiées.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

107-04-21

UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE - DEMANDE D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de deux cent soixante-et-un dollars (261 \$), représentant le coût de la cotisation annuelle pour 2021-2022;

Qu'elle délègue les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport : Ann-Julie LeBlanc (ou sa remplaçante) et Geneviève Braconnier, conseillère municipale.

ADOPTÉE

108-04-21

DEMANDE D'ADHÉSION AU PROGRAMME « PLAGES ET RIVIÈRE » - ÉVALUATION DES SITES RIVERAINS

Attendu que la région possède un très grand nombre de sites riverains fréquentés par la population locale et les visiteurs;

Attendu que l'URLS-GÎM a déposé un projet et obtenu le financement dans le Programme de soutien aux initiatives en promotion de la sécurité dans le loisir et le sport (ministère de l'Éducation du Québec) afin de favoriser la sécurité des utilisateurs de sites riverains;

Attendu que les utilisateurs des sites riverains sont parfois peu informés des potentiels dangers, des bonnes pratiques ou des différents usages permis relatifs aux sites riverains et aux plans d'eau;

Attendu que les municipalités ont une responsabilité dans la gestion et l'encadrement des sites riverains de leur territoire fréquentés par les citoyens et les visiteurs;

Attendu que l'URLS-GÎM souhaite analyser au total une vingtaine de sites riverains et proposer des mesures pour favoriser la sécurité des utilisateurs ainsi que des outils de communications pour les informer des bonnes pratiques et des risques associés aux dits sites;

Attendu que la Ville possède des sites riverains qui sont admissibles à la démarche;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adhérer à la démarche de l'URLS-GÎM en participant aux processus d'évaluation des sites sélectionnés dans la Ville, à la sélection des mesures préventives et des outils de communication, et à la mise en œuvre des actions et du plan de communication.

ADOPTÉE

109-04-21

RÉFECTION DU CAMP À JOS - AUTORISATION DE PAIEMENT - DEMANDE DE PAIEMENT NO. 6

Considérant les travaux entrepris pour le projet de réfection du Camp à Jos;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement de la demande de paiement no. 6 à la firme LFG Construction au montant de 30 128,46 \$, taxes en sus, et ce, pour les travaux de réfection du Camp à Jos, tel que recommandé par la firme Pierre Bourdages architecte en date du 8 mars 2021. Il est entendu que ces paiements seront pris à même le Règlement 1139-20.

ADOPTÉE

PROJET DE RÉFECTION DE L'ARÉNA

RÈGLEMENT 1160-21 CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ARÉNA DU COMPLEXE SPORTIF JEAN-MARIE-JOBIN - AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 1160-21 concernant des travaux de réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin, sera adopté à une séance ultérieure.

RÈGLEMENT 1163-21 AUTORISANT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ARÉNA DU COMPLEXE SPORTIF ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 40 888 \$. REMBOURSABLE EN 5 ANS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller Monsieur Jean Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1163-21 autorisant des honoraires professionnels pour la conception de plans et devis pour des travaux de réfection de l'aréna du Complexe sportif et décrétant un emprunt au montant de 40 888 \$, remboursable en 5 ans.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

110-04-21

OFFRE DE SERVICES - PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS - REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA

Considérant la volonté du Conseil de procéder à des travaux de réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin;

Considérant l'offre déposée par la firme Tetra Tech QI inc. pour la préparation de plans et devis pour le remplacement du système de réfrigération dudit aréna au montant de 19 370 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre pour la préparation de plans et devis pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna de la firme Tetra Tech QI inc. au montant de 19 370 \$, taxes en sus. Il est entendu que cet octroi de contrat est conditionnel à l'approbation par le Ministère du Règlement d'emprunt 1163-21.

ADOPTÉE

111-04-21

OFFRE DE SERVICES - ARCHITECTURE - TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ARÉNA

Considérant la volonté du Conseil de procéder à des travaux de réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin;

Considérant l'offre déposée par la firme Pierre Bourdages architecte pour la préparation de plans et devis en architecture dudit aréna au montant de 15 341 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre pour la préparation de plans et devis en architecture pour les travaux de réfection de l'aréna de la firme Pierre Bourdages architecte au montant de 15 341 \$, taxes en sus. Il est entendu que cet octroi de contrat est conditionnel à l'approbation par le Ministère du Règlement d'emprunt 1163-21.

ADOPTÉE

112-04-21

RALLYE BAIE DES CHALEURS 2021 - AUTORISATIONS

Considérant la tenue du Rallye auto international de la Baie-des-Chaleurs en juillet prochain;

Considérant la présente situation relative au COVID-19;

Considérant que le Conseil juge opportun d'entreprendre tout de même les procédures advenant la tenue de cet événement;

Considérant que le Conseil souhaite qu'un protocole d'entente soit signer entre la Ville et le Club Rallye auto pour les activités à venir;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et la greffière à signer un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le Club Rallye auto International de la Baie-des-Chaleurs pour les activités du rallye qui se dérouleront en 2021.

ADOPTÉE

URBANISME

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

113-04-21

103. 5^E RUE

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 103, 5^e Rue :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.5.3.2 du Règlement de zonage 927-13, afin d'autoriser une hauteur maximale du bâtiment accessoire de 4,2 mètres ce qui sera plus haut que celle du bâtiment principal.

Considérant les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

Considérant qu'un avis public de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 8 mars 2021;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

Considérant que, selon le rapport déposé par la greffière, aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 103, 5^e Rue, soit acceptée telle que demandé et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

114-04-21

LOT 5 016 622

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot 5 016 622 :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 3.10.3.4 du Règlement de zonage 927-13, afin de permettre :
- Le logement supplémentaire pourra avoir une superficie totale de 74 mètres carrés au lieu des 55 mètres carrés requis. La superficie du logement supplémentaire devra être de moins de 40 % du logement principal;
 - L'accès au logement supplémentaire devra pouvoir se faire par le logement principal. Toutefois, il sera également permis d'avoir un accès extérieur séparé.

Considérant les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

Considérant qu'un avis public de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 18 mars 2021;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

Considérant que, selon le rapport déposé par la greffière, aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le lot 5 016 622, soit acceptée telle que demandé et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1158-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RA.58 (SECTEUR DE L'AVENUE LEBLANC ET DU BOULEVARD PERRON EST)

115-04-21

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le premier projet règlement relatif à un agrandissement de la zone Ra.58, portant le numéro 1158-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'agrandir la zone Ra.58 (Secteur de l'avenue Leblanc et du boulevard Perron Est), lequel est identifié sous le numéro 1158-21.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Jean Cormier à l'effet que le Règlement 1158-21 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'agrandir la zone Ra.58 (Secteur de l'avenue Leblanc et du boulevard Perron Est), sera adopté à une séance ultérieure.

RÈGLEMENT 1159-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 926-13 RELATIF AU PLAN D'URBANISME (SECTEUR DE L'AVENUE LEBLANC ET DU BOULEVARD PERRON EST)

116-04-21

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le premier projet règlement modifiant le Règlement 926-13 relatif au plan d'urbanisme, portant le numéro 1159-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du Règlement modifiant le Règlement 926-13 relatif au plan d'urbanisme (Secteur de l'avenue Leblanc et du boulevard Perron Est), lequel est identifié sous le numéro 1159-21.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 1159-21 modifiant le Règlement 926-13 relatif au plan d'urbanisme (Secteur de l'avenue Leblanc et du boulevard Perron Est), sera adopté à une séance ultérieure.

117-04-21

AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS - PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL - PIIA (RÈGLEMENT 802-05) - 218 CHEMIN DE SAINT-EDGAR

Considérant la demande d'émission de permis déposée pour l'installation d'un nouvel affichage pour le bâtiment situé au 218, chemin de Saint-Edgar;

Considérant le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que ce projet respecte les spécificités du Règlement 802-05;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour l'installation d'un nouvel affichage pour le bâtiment situé au 218, chemin de Saint-Edgar.

ADOPTÉE

118-04-21

ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE - PLAN DE REMPLACEMENT CADASTRAL

Considérant la vente prochaine d'un terrain;

Considérant que l'arpenteur géomètre doit préparer un plan ce remplacement cadastral pour ce terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'entériner la signature par le maire et la greffière du plan de remplacement cadastral préparé par Pascal Mercier, arpenteur géomètre, sous le numéro 7375 de ses minutes, le 17 mars 2021.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

AUTORISATION DE PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

119-04-21

FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL DE DÉGLAÇAGE

Considérant que la Ville souhaite procéder à un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser des procédures d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage.

ADOPTÉE

120-04-21

SURVEILLANCE BUREAU ET CHANTIER ET CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LA RÉFECTION DE L'AVENUE TERRY-FOX

Considérant que la Ville souhaite procéder à des travaux de réfection de l'avenue Terry-Fox;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser des procédures d'appel d'offres pour la surveillance bureau, chantier et contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection de l'avenue Terry-Fox.

ADOPTÉE

121-04-21

TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'IMMEUBLE MUNICIPAL SITUÉ AU 200, BOULEVARD PERRON OUEST

Considérant que la Ville souhaite procéder à un appel d'offres pour des travaux de réfection de l'immeuble municipal situé au 200, boulevard Perron Ouest;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'autoriser des procédures d'appel d'offres pour des travaux de réfection de l'immeuble municipal situé au 200, boulevard Perron Ouest.

ADOPTÉE

122-04-21

RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LE CHEMIN PARDIAC

Considérant que la Ville souhaite procéder à un appel d'offres pour la réfection de chaussée et de conduite d'eau potable sur le chemin Pardiac;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser des procédures d'appel d'offres pour des travaux de réfection de chaussée et de conduite d'eau potable sur le chemin Pardiac.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1161-21 AUTORISANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATIONS À L'IMMEUBLE MUNICIPAL SITUÉ AU 200, BOULEVARD PERRON OUEST - AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Jean Cormier à l'effet que le Règlement 1161-21 autorisant des travaux de rénovations à l'immeuble municipal situé au 200, boulevard Perron Ouest, sera adopté à une séance ultérieure.

123-04-21

ENTÉRINEMENT D'AUTORISATION - DÉNEIGEMENT DE CHEMINS MUNICIPAUX - GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF BAIE-DES-CHALEURS

Considérant la demande déposée par le Groupement forestier Coopératif Baie-des-Chaleurs à l'effet de procéder au déneigement de certains chemins municipaux;

Considérant que ces demandes sont régies par le Règlement 1034-17 qui stipule à l'article 4 :

ARTICLE 4

Lorsqu'un contribuable demande l'autorisation de déneiger lui-même et à ses frais un chemin public, celui-ci devra respecter les exigences suivantes:

- Obligation d'obtenir la permission de déneiger par résolution du Conseil municipal.
- Faire le déneigement selon les mêmes largeurs de la municipalité et prendre les mêmes précautions à l'égard de la propriété privée.
- Posséder une assurance responsabilité civile d'un minimum d'un million de dollars (1 000 000\$).

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'entériner l'autorisation au Groupement Forestier Coopératif Baie-des-Chaleurs à procéder au déneigement des chemins municipaux suivants, et ce, pour l'entretien de la coupe de bois et le transport :

- Intersection du 4e Rang Est et de la route du Calvaire (150 mètres)
- Rang 7 à partir de la route du Centre-plein-air à Saint-Edgar (3.5 kilomètres).

ADOPTÉE

124-04-21

REMPLACEMENT DE MOTEUR - CHARGEUR JOHN DEERE - ENTÉRINEMENT

Considérant que certaines pièces du moteur du chargeur John Deere sont endommagées;

Considérant l'offre reçue de la firme Brandt Tractor Ltd. au montant de 23 385,05 \$, taxes en sus, pour remplacer le moteur dudit chargeur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'entériner le remplacement du moteur du chargeur John Deere au montant de 23 385,05 \$, taxes en sus, par la firme Brandt Tractor Ltd.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1164-21 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE BRANCHEMENT DU SERVICE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DANS LE SECTEUR DU RANG 2 EST - AVIS DE MOTION

Compte tenu de son lien avec le présent sujet, le conseiller Monsieur René Leblanc se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.

Un avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 1164-21 décrétant l'exécution de travaux de branchement du service d'aqueduc et d'égout dans le secteur du Rang 2 Est, sera adopté à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un citoyen demande des précisions sur le lieu où sera installé les jardins communautaires. Il demande également si les soumissions concernant la réfection de l'avenue Terry-Fox ont été ouvertes.

Un contribuable demande des précisions sur les actions et décisions prises en 2018 concernant les feux de circulation à être installés à l'intersection du chemin de Saint-Edgar et de la Route 132. Il souligne également qu'il faudrait revoir la vitesse permise à l'intersection du chemin Pardiac et de la Route 132. Il s'informe pour savoir si la demande pour le pavage de l'entrée de la rue Garrett, soit la portion de l'emprise de la route 132 sur la rue, inclus également celle de la route de la Plage Rotary.

Une demande est déposée par des citoyens de la rue Garrett à l'effet que le passage du camion à ordures soit effectué non seulement à l'entrée de cette rue mais bien entièrement.

Une demande est faite à l'effet que la Ville vérifie la possibilité de dégager la piste cyclable à la Pointe-Taylor lors de l'hiver pour permettre aux marcheurs de pouvoir l'utiliser.

Un citoyen demande combien il y a eu de soumissionnaires pour les travaux de l'avenue Terry-Fox.

Un contribuable s'informe de l'avancement des travaux au Camp à Jos.

Un citoyen demande au Conseil de prendre des mesures afin de régulariser l'avenue Terry-Fox qui est dans un état déplorable.

Un contribuable demande un suivi dans le dossier du panneau d'affichage numérique afin d'en connaître les délais de livraison. Il s'informe également de la saison hivernale de la station de ski Pin Rouge et s'il y a des projets d'investissements à venir pour la station.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 21 h 02.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière